

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 août 2019

Le vingt août deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf août deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil, place du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

Etaient présents : Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Christian LEGENDRE, Martine GILLET, Jean-François JULLIEN, Cécilia JOHANET, Sandrine JOSSE.

Pouvoirs : Eric TAINE donne pouvoir à Christian LEGENDRE
Marie-Claire DAUNAY donne pouvoir à Christiane PREBAY
Serge GUERIN donne pouvoir à Jean-François DESCHAMPS

Absents : Rébecca GHIRARDO, Frédéric ZUCZEK, Dany HAMONIERE.

Secrétaire de séance : Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil municipal en date 11 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

1. Création d'un poste d'agent d'entretien

Suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien du SMIIS qui assure également les travaux de nettoyage de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un poste à hauteur de 7/35^e d'heures pour effectuer le nettoyage dans les salles et bureaux de la Mairie ainsi que le nettoyage des toilettes publiques.

C'est ce même agent, volontaire, qui pourrait être recruté à travers un CDD d'un an prenant effet au 1^{er} septembre 2019. La rémunération sera calculée sur la base de son ancien traitement sur la base de l'indice brut 403, indice majoré 364.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** à la création de ce poste
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les formalités administratives relatives à cette création de poste et au recrutement de l'agent correspondant.

2. Budget du CCAS

Il apparaît que la ligne budgétaire destinée à alimenter les aides octroyées par le CCAS sous forme de prêt est insuffisante, aussi Monsieur le Maire propose de doter le CCAS d'un supplément de budget de 1000€ affecté pour partie au compte 6251 (300€) et pour le reste au compte 6562 (700€).

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De prélever sur le budget de la commune la somme de -1000€ au compte 6574

D'alimenter le budget du CCAS comme suit :

- o + 300€ au compte 6251,
- o + 700€ au compte 6562

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les formalités administratives et comptables relatives à cette décision.

3. Etat d'avancement des différents travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'état d'avancement des différents travaux en cours dans la commune.

Eglise : Travaux arrêtés depuis plusieurs semaines. Reste la couverture du porche côté Nord et le déblaiement des gravats. L'entreprise a été sollicitée.

City Stade : Reste à engazonner le pourtour du stade. La mise en service des toilettes sera effective après la programmation des horaires d'ouverture. Afin de limiter les nuisances sonores dans le secteur, il est envisagé différentes mesures (condamner les accès aux voitures, affichage de la réglementation plus visible, contrôles plus fréquents)

Jardins et places du bourg : Projets à élaborer avant une concrétisation éventuelle.

Salle du Conseil : Tableau décoratif à rechercher.

Secrétariat : Cloisonnement et peinture murale à terminer.

Voirie départementale : Rue de Beaumont en réfection pour la fin août.
Purges des affaissements dans le bourg pour la mi-septembre.

Informatique : Equipement complet des postes Elus et Secrétaires.

Supérette :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 13 février 2018 et 7 mai 2019 et invite Christian LEGENDRE à exposer les suites données à l'appel d'offre.

L'estimation des travaux se montait à 128.324€ HT.

Le marché attribué, en retenant toutes les options, abouti à un montant de 127 493,77€ HT ou 152 992, 52€ TTC qui conduit à revoir le plan de financement comme exposé ci-dessous.

PLAN FINANCEMENT DEFINITIF			
	HT		TTC
AMO	1 500,00		1 800,00
Contrôle	2 500,00		3 000,00
S/TOTAL	4 000,00		4 800,00
Gros Œuvre	7 387,80		8 865,36
option	3 224,00		3 868,80
Couverture	23 288,60		27 946,32
Menuiserie extérieure	12 938,00		15 525,60
Menuiserie intérieure	6 777,42		8 132,90
Electricité	9 435,00		11 322,00
option	3 553,00		4 263,60
Plomberie	13 619,85		16 343,82
option	586,80		704,16
option	830,80		996,96
option	277,70		333,24
Plâtrerie	12 080,80		14 496,96
Peinture	8 849,00		10 618,80
Agencement	24 645,00		29 574,00
Travaux	127 493,77		152 992,52
Total Général	131 493,77		157 792,52
TVA	26 298,75		-
Total TTC	157 792,52		157 792,52
RECETTES	Montant Tx	Aide	%
DETR		-	
Contrat rural		38 497,00	29,3
Département		28 719,00	21,8
CRST		37 979,02	28,9
Autofinancement		26 298,75	20,0
Total Général	131 493,77	131 493,77	100,0
TVA	26 298,75	-	0,00

Une aide de 28 719€ est déjà réservée dans le cadre des aides du volet 3 du conseil départemental.

L'attribution d'une aide dans le cadre du « Contrat de ruralité » est en bonne voie.

Le démarrage des travaux pourra se faire début septembre.

Une aide peut être sollicitée dans le cadre du soutien aux commerces de proximité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne à partir des résultats de l'appel d'offres.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

D'approuver le rapport d'analyse des offres remises dans le cadre du marché,

D'approuver le plan de financement proposé

De déposer une demande d'aide auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre de l'amélioration du maintien du dernier commerce de proximité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

4. Organisation de la fête patronale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le feu d'artifice sera tiré le dimanche soir 8 septembre et présente l'affiche annonçant les différentes manifestations du week-end.

5. Travaux de voirie

Un élargissement de la chaussée peut être réalisé à l'extrémité de la rue des tourelles suite à la cession d'une parcelle de terrain du nouveau propriétaire au 21 de la même rue. Il sera procédé à un bornage et à un acte notarié afin de valider cette cession.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** à cet élargissement de chaussée
- **De prendre en charge** les frais nécessaires à la réalisation de cet équipement.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les formalités administratives relatives à ces travaux de voirie.
-

6. Ligne de trésorerie

Le restant des subventions attendues pour la commune au titre du programme 2019 s'élève à plus de 300K€. Afin de faire face à certaines échéances financières avant fin 2019, il est envisagé de créer une ligne de trésorerie sous la forme d'un prêt relais de 200K€ sur un an au taux de 0,34% et avec un remboursement in fine, capital et intérêts compris.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable** à cette ligne de trésorerie
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les formalités administratives relatives à cet emprunt.

7. FUL et FAGE

Suite à une nouvelle relance, la Municipalité décide de ne pas changer sa décision prise lors d'un précédent conseil qui ne donne pas suite à une demande d'adhésion.

8. Affaires diverses

1. L'arrêté du Maire portant réglementation du terrain de La Poirière est présenté à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité. Il sera complété de panneaux et barriérage limitant les accès aux voitures.
2. Lecture du courrier d'un administré signalant la vitesse excessive de certains véhicules rue de Rougemont. Un radar sera installé prochainement dans cette rue et il sera mis à l'étude l'installation de chicanes permettant de réduire la vitesse et ou d'un rond-point place de Rougemont.
3. Monsieur le Maire fait part des remerciements du « Festival des orgues » pour le soutien municipal et transmet l'invitation et le programme des concerts. Aschères le 12 octobre.

4. Terrain de « Fontaine » : lecture du courrier envoyé par les volontaires désireux de relancer l'activité « moto-cross » ; dans l'attente de nouvelles informations de leur part ainsi que des autres mairies concernées.
5. Défibrillateur : après le vol de l'appareil près du local des pompiers, 2 autres vont être rachetés pour être installés (pompiers et place du Champart).
6. Une proposition de fournir les données sur la commune par une société de communication. Pas de suite pour le moment.
7. Monsieur le Maire indique qu'un document relatant le développement des trésoreries sur le territoire est à la disposition des conseillers qui le souhaitent.

A vingt-trois heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.